



**Projet de modification du
Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles**

Mémoire de la MRC Les Moulins

**Déposé dans le cadre de la consultation publique
réalisée par la CMM**

Le 10 mai 2019

INTRODUCTION

Mise en contexte

Compte tenu des récents enjeux liés à la modernisation de la collecte sélective des matières recyclables au Québec, le comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a décidé, lors de sa réunion du 4 octobre 2018, de confier à la commission de l'environnement le mandat de proposer des modifications au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR). Les modifications apportées visent à bonifier certaines orientations, à ajouter et à modifier certaines mesures indiquées au PMGMR 2015-2020 afin d'obtenir le PMGMR 2017-2024.

Contexte géographique et démographique de la MRC Les Moulins

La MRC Les Moulins, située dans Lanaudière est composée des deux (2) municipalités locales, soit Mascouche et Terrebonne. Elle totalise un territoire de 261,04 km² et sa population totalise 163 614 personnes (MAMH, 2018), dont 115 561 à Terrebonne et 48 053 à Mascouche. De nouvelles perspectives démographiques publiées en 2009 par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) laissent envisager une continuation de la forte croissance démographique sur le territoire de la MRC les Moulins. Selon ce rapport, le nombre d'habitants de la MRC devrait croître de 50 469 entre les années 2011 et 2031. Cela signifie un accroissement moyen annuel de 2 524 habitants. Le taux de croissance pour cette période atteindrait alors 33,6 %, soit le deuxième plus haut taux parmi l'ensemble des MRC du Québec.

Au vu de cet accroissement envisagé de la population, l'adaptation des services municipaux, notamment au niveau de la gestion des matières résiduelles, demeure un défi important. La révision du PMGMR présente certains enjeux pour les deux municipalités de la MRC, qui seront abordés dans le présent mémoire.

Gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC Les Moulins

Considérant son poids démographique et ses perspectives de croissance, le territoire de la MRC Les Moulins doit relever d'importants défis d'optimisation dans le domaine de la gestion des matières résiduelles pour le secteur résidentiel comme pour le secteur des industries, des commerces et des institutions (ICI).

De plus, la filière environnementale est intégrée dans son économie. En effet, dans ses annexes, le plan métropolitain de développement économique 2015 – 2020 répertorie vingt-deux (22) établissements (publics ou privés) de récupération à Terrebonne et Mascouche, en plus du Complexe Enviro Connexions (lieu d'enfouissement technique) et de Tricentris (usine de Terrebonne). Certex s'y est ajouté récemment avec l'ouverture d'un centre de tri, de récupération et de valorisation du textile à Terrebonne en vue de soutenir son expansion sur la couronne nord de Montréal. Signalons également la présence à Mascouche d'un atelier d'insertion au travail, l'Atelier Spécialisé Les Moulins (ASLM), activement engagé dans le secteur du meuble et du rembourrage. La filière de la récupération est également propice à la recherche et au développement technologique. Loop Industrie, localisée à Terrebonne, en est une démonstration avec la mise au point d'un procédé permettant le recyclage infini du plastique de catégorie PET.

Par ailleurs, il importe de souligner que les villes de Terrebonne et Mascouche font partie des 230 municipalités locales desservies par l'organisme à but non lucratif, Tricentris. En tout, ce sont deux (2) millions de résidents qui acheminent leurs matières recyclables aux installations de cet organisme. Il est issu du regroupement de 44 municipalités ayant décidé de prendre en main la gestion de leurs matières résiduelles. L'organisation gère trois (3) centres de tri, à Lachute, à Terrebonne et à Gatineau ainsi qu'une usine de micronisation du verre à Lachute. Par ailleurs, depuis quelques années, ce dernier a développé une expertise en transformation du verre.

Dans la MRC Les Moulins, la gestion des matières résiduelles est sous la responsabilité des Villes. En 2017, les deux (2) municipalités se sont concertées pour élaborer un appel d'offres conjoint afin d'optimiser les coûts liés à la collecte et au transport des matières résiduelles vers leur lieu de traitement ou d'élimination. Ce contrat prend fin le 31 décembre 2022 et pourrait comprendre deux (2) périodes additionnelles de deux (2) ans.

En 2018, l'implantation de la collecte des matières organiques aux immeubles de huit (8) unités et moins s'est avérée une action concrète et bénéfique permettant de bonifier la quantité de matières résiduelles détournées de l'enfouissement. La MRC Les Moulins coordonne une campagne de communication en appui à la collecte des matières organiques.

Depuis le mois d'avril 2018, la Ville de Mascouche a banni les sacs plastiques à usage unique inférieur à 50 microns. À la séance du conseil municipal du 25 février 2019, elle a également

adhéré au mouvement zéro déchet; son rendez-vous nature du 5 mai portait d'ailleurs sur ce thème.

En 2018, la Ville de Terrebonne a, quant à elle, publié une édition spéciale « collectes municipales » de son guide vert afin de sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques de tri des matières résiduelles. De plus, la Ville de Terrebonne complète sa démarche en vue de l'adoption d'une nouvelle Politique de développement durable. Le plan d'action qui découlera de cette politique proposera entre autres une démarche complète de réduction à la source, incluant l'usage des plastiques, de réemploi, de recyclage et de valorisation des matières résiduelles respectant ainsi la hiérarchie des 3RV.

Pour toutes ces raisons, la MRC Les Moulins désire faire valoir son opinion sur les modifications suggérées au PMGMR puisqu'elles impacteront directement les actions menées par les deux (2) villes au cours des prochaines années.

ANALYSE DES MODIFICATIONS

La MRC Les Moulins appuie la CMM dans la nécessité de modifier le PMGMR. Elle est en accord avec la plupart des modifications et des ajouts apportés. En effet, la fermeture prévue en 2026 du seul lieu d'élimination des matières résiduelles sur le territoire métropolitain, impose une réflexion quant à nos manières de consommer, et ce dans le but de réduire au maximum et le plus rapidement possible la quantité de résidus produite et envoyée au site d'enfouissement sur le territoire du Grand Montréal.

De manière générale, un grand nombre de modifications demande au gouvernement du Québec de s'impliquer davantage par la réalisation de certaines actions (c'est-à-dire établir ou réviser un cadre règlementaire, adhérer à la stratégie canadienne visant la diminution de l'utilisation du plastique, etc.). La MRC Les Moulins trouve essentiel que le gouvernement du Québec s'implique dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, afin d'uniformiser notamment la qualité de tri des centres de tri, la destination des matières recyclables et celles ayant un potentiel de mise en valeur, et ce pour tous les secteurs d'activité. En effet, les enjeux environnementaux et économiques liés à la gestion des matières résiduelles sont considérables et doivent être abordés de manière plus globale. L'implication du gouvernement permettra la diffusion d'un message

simple, unique et rassembleur afin de susciter l'adhésion des citoyens et entreprises aux principes des 3RV-E.

Nous allons nous attarder ci-dessous à certaines précisions qui, selon la MRC Les Moulins, sont nécessaires.

1. **Orientation 1 : « Respecter la hiérarchie des 3RV-E en mettant l'emphase sur la réduction à la source et le réemploi »**

Dans un objectif d'économie circulaire, la MRC les Moulins est en accord avec les actions proposées dans cette orientation.

➡ *Réduire les quantités de contenants, emballages et imprimés*

La réduction de certains types de contenants (à usage unique) et l'interdiction d'autre type de contenants qui ne sont ni recyclables ni compostables sont des actions qui semblent être pertinentes pour l'objectif recherché. D'ailleurs, comme mentionné précédemment, la Ville de Mascouche s'est déjà concrètement engagée dans la réalisation d'actions allant dans ce sens.

Il serait pertinent qu'un règlement type, visant le bannissement ou la réduction de l'utilisation des emballages et des contenants à usage unique, tels que les sacs de plastique, les pailles en plastique, les barquettes de styromousse, les gobelets et les bouteilles d'eau, soit proposé.

En ce qui concerne la réduction de l'usage du polystyrène, il nous semble important qu'un groupe de travail soit formé afin de discuter des enjeux et des actions à prendre en ce sens. Toutefois, la démarche devra tenir compte de la percée technologique réalisée par Polystyvert, une entreprise montréalaise qui se distingue par un procédé qui permet le recyclage de ce produit. Le recyclage de cette matière utile aux multiples débouchés contribue à diminuer la pression sur l'industrie de l'extraction pétrolière. La Ville de Mascouche s'est engagée à former un comité de réflexion avec la chambre de commerce des Moulins et les commerces intéressés pour élaborer un plan d'action concret afin de réduire les emballages, l'usage des plastiques et le polystyrène sur son territoire. La Ville de Terrebonne pourrait se joindre à ce comité

En ce qui concerne les imprimés, une attention devra être apportée aux éditeurs locaux. Les médias imprimés font déjà face à d'importants défis. Cette situation est reconnue par les

gouvernements fédéral et provincial, lesquels mettent en place des mesures de soutien aux médias imprimés.

➤ *Hausser les tarifs des entreprises qui mettent en marché des contenants, emballages et imprimés en fonction du degré de recyclabilité des matériaux utilisés*

La MRC Les Moulins est en accord avec l'action de demander au gouvernement du Québec qu'il mette en place un système afin de favoriser l'écoconception des contenants, emballages et imprimés (c'est-à-dire en modulant les frais d'ÉEQ pour que les contenants non recyclables et/ou non compostables coûtent plus chers à mettre en marché).

En plus de hausser les tarifs pour la mise en marché des contenants et emballages n'étant pas recyclables dans les conditions technologiques et économiques actuelles, il serait judicieux d'ajouter la notion de facilement triable. Certains contenants, en raison de leur couleur noire opaque, ne sont pas reconnus par le lecteur optique et empruntent injustement le chemin des rejets au centre de tri. D'autres, étant composés de plusieurs matières recyclables, sont indissociables ou difficilement dissociables par les trieurs (ex : Sacs en papier et boîtes en carton avec fenêtres en plastique dont l'utilité est discutable).

➤ *Réduire l'utilisation du plastique*

La MRC Les Moulins est en accord avec l'action de demander au gouvernement du Québec d'adhérer à la stratégie canadienne visant la réduction de l'utilisation des plastiques.

Un programme de reconnaissance pourrait être mis en place pour les entreprises se démarquant quant au choix de leurs emballages et contenants, ou encore dans le domaine de la recherche et du développement en écoconception.

Dans une optique visant à promouvoir le mode de vie zéro déchet, des programmes comportant des objectifs précis, réalistes, mesurables et définis dans le temps devraient être mis en œuvre.

Cette initiative pourrait se traduire par un accompagnement personnalisé de quelques familles par année, dont le résultat serait partagé aux municipalités membres. Il serait également opportun de rédiger un cahier spécial à l'intention des familles regroupant les principales mesures à mettre en place au quotidien et montrant les économies potentielles générées par de telles pratiques. Cette initiative permettrait de développer, de supporter et de promouvoir un réseau d'ambassadeurs bénévoles « zéro déchet » dans notre communauté.

2. Orientation 4 : « Optimiser les activités de récupération, de recyclage et de valorisation en place dans le but d'améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées »

➤ *Moderniser la consigne*

Cette action demande au gouvernement du Québec de moderniser le système de consigne afin d'en améliorer la performance. Les deux (2) systèmes de consigne et de collecte sélective doivent être harmonisés. La MRC Les Moulins est d'avis que la consigne des CRM (bouteilles brunes) fonctionne bien et n'a donc pas besoin d'être modifiée. En effet, les bouteilles sont récupérées à plus de 95 % actuellement (Recyc-Québec, 2018) et sont réutilisées plusieurs fois avant d'être recyclées. Par contre, la consigne pour les contenants à remplissage unique doit être modernisée:

- La consigne est établie selon le contenu et non le contenant. Il n'est pas logique qu'une canette de bière soit consignée alors qu'une canette d'eau pétillante ou de jus de tomates ne l'est pas.
- Il faudrait augmenter le montant perçu pour les consignes malgré la performance du volet CRM. En effet, le coût de la consigne a été établi en 1984. Sa valeur n'est plus aussi incitative qu'elle pouvait l'être à l'époque.

Les deux tiers (62%) du verre clair que l'on retrouve dans le bac de recyclage proviennent des contenants alimentaires et non des bouteilles de vin ou de spiritueux (ÉEQ, 2019). Si une consigne est mise en place sur les bouteilles de vin et de spiritueux, les centres de tri continueront à recevoir du verre. De plus, cela apporterait une économie d'environ 0,4% des coûts de collecte et de traitement des ordures et du recyclage (Stantec, 2019), ce qui est peu. La consigne est tout à fait justifiée pour le réemploi des bouteilles, comme les CRM, le but étant de maintenir les bouteilles intactes. Toutefois, il est impensable de réutiliser les bouteilles de vin qui proviennent de producteurs à travers le monde. Par conséquent, la pertinence d'une telle implantation ne se justifie pas par l'existence d'un enjeu économique.

Une mise à niveau des centres de tri pourrait améliorer significativement la quantité et la qualité du verre recyclé. Lors des projets pilotes menés dans le cadre du « Plan Verre l'innovation », ÉEQ a démontré qu'en implantant des systèmes de contrôle des matières entrantes au centre de tri, le taux de recyclage du verre peut frôler, voire atteindre les 100%.

Toujours selon l'ÉÉQ, la modernisation des centres de tri coûterait moins cher que la mise en place d'un système de consigne, en plus d'avoir des impacts environnementaux plus significatifs tel que la hausse des gaz à effet de serre causé par le transport. Par ailleurs, la mise en place de la consigne exigerait l'implantation d'installations de collecte et d'entreposage en plus de la mise en circulation de véhicules dédiés à cette opération. Aussi, elle risque de lancer un message contradictoire auprès de la population quant aux pratiques de récupération au moment où la collecte sélective du verre progresse.

En effet, des avancées importantes ont été réalisées au cours des cinq (5) dernières années en transformation du verre, par exemple la poudre de verre peut être utilisée comme ajout cimentaire. Par ailleurs, l'utilisation de la poudre de verre dans les bétons est désormais certifiée CSA. L'utilisation du verre dans différents procédés contribue à réduire de manière importante les émissions de gaz à effet de serre liées aux cimenteries et s'intègre parfaitement dans l'objectif d'économie circulaire. D'ailleurs, 77% du verre traité chez Tricentris est recyclé par le processus de micronisation, tout en respectant les critères de certification LEED (Tricentris, 2019).

« Depuis 2010, Tricentris est impliqué dans la valorisation du verre au Québec. C'est en collaboration avec la Société de valorisation et de commercialisation de l'Université de Sherbrooke (SOCPRA) et du professeur Arezki Tagnit-Hamou, de la Faculté de génie de l'Université de Sherbrooke, qu'a été développé [le [VERROX](#)[®], ajout cimentaire], cet écomatériau novateur. Produit depuis 2013 à l'usine de micronisation du verre de Tricentris à Lachute, la première usine en son genre en Amérique du Nord, le VERROX[®] est la seule poudre de verre faite à 100 % de verre post-consommation provenant de la collecte sélective » (Tricentris, 2019b).

L'installation de sites de dépôt destinés à recueillir strictement le verre exigerait l'ajout d'un moyen de transport dont la destination demeurerait, en tout ou en partie, l'usine de micronisation de Tricentris. Les débouchés pour la fonte du verre de couleur verte, principale source de verre au Québec, se situent en Illinois aux États-Unis, ce qui entraînerait des frais d'exploitation considérables, en plus de nuire au bilan environnemental.

Or, la position de la MRC privilégie le dépôt du verre dans le bac bleu. D'une part, le maintien du système actuel contribue à limiter les gaz à effet de serre produits par le transport de la matière et d'autre part, à limiter les frais d'immobilisation et d'opération nécessaires au fonctionnement d'un réseau de points de dépôt. L'enjeu des changements climatiques est au cœur des

préoccupations de la MRC Les Moulins et toutes implantations de nouveaux systèmes doivent tenir compte de cet enjeu comme critères de faisabilité.

« La fermeture des marchés chinois ayant tant fait la manchette au cours des 15 derniers mois n'a aucun lien avec la présence du verre dans le bac de récupération. Il est faux de croire que les ballots de fibres sont contaminés par le verre. D'ailleurs, une étude de caractérisation réalisée en partenariat avec Cascades et la SAQ a permis de démontrer un taux de contamination par le verre de moins de 1 %, soit cinq fois moins que la limite permise » (Tricentris, 2019a).

De plus, la situation sur la couronne nord est bien différente de celle de la couronne sud où le manque d'investissement des centres de tri privés, année après année, a contribué à cette problématique de contamination. La proposition de certifier les centres de tri pourra permettre de déployer les bonnes pratiques à l'ensemble des installations au Québec.

La gestion de la consigne, tant pour les utilisateurs que pour les commerçants, est laborieuse d'un point de vue logistique, hygiénique, d'entreposage et de transport. Comme le soulignait Tricentris, lors de sa prise de position en défaveur de la consigne du verre : *« la collecte sélective, c'est le transport en commun des bouteilles, comparé à l'auto-solo qu'est la consigne »* (Tricentris, 2019c).

Pour toutes ces raisons, la MRC Les moulins est donc en faveur de la modernisation des centres de tri afin d'assurer une meilleure réutilisation de toutes les formes de verre clair, et non uniquement des bouteilles de vin et de spiritueux, comme ce serait le cas avec un système de consigne. Elle demande par contre d'élargir la consigne selon le contenant et non le contenu pour les consignes existantes et d'augmenter la valeur de la consigne.

À sa séance de mars dernier, le conseil de la MRC Les Moulins signifiait à la CMM sa position quant au projet de modification par voie de résolution. Celle-ci invite la CMM à prendre acte des résultats des projets pilotes dans le cadre du Plan « Verre l'innovation », de reconnaître les centres de tri à titre de vecteur de solutions et d'encourager ceux-ci dans leurs efforts d'innovation et de ne pas nuire aux investissements qui y ont été apportés, notamment par l'appui du milieu.

☞ *Contrôler les matières sortant des centres de tri*

Cette action demande au gouvernement du Québec d'adopter un cadre réglementaire rendant obligatoire un mode de contrôle des matières sortant des centres de tri en établissant des normes minimales de qualité. L'établissement d'un contrôle appliqué aux produits sortant des centres de tri favoriserait la mise en place d'une économie circulaire à l'échelle du Québec. Ainsi, l'adoption d'une liste uniformisée de matières acceptées dans le bac de recyclage serait une bonne façon d'uniformiser les façons de faire à travers la province, afin de simplifier le message et limiter les différences régionales.

De plus, afin d'élargir l'action visée, le gouvernement devrait reconsidérer les conditions d'acceptation des sacs certifiés compostables afin de permettre l'utilisation de ces derniers dans les sites de compostages extérieurs à andain. L'utilisation de sacs certifiés compostables faciliterait l'adhésion des grands générateurs (écoles, restaurants, etc.), ainsi que des multi logements effectuant du transbordement entre le lieu de génération, d'entreposage temporaire et de dépôt final en vue de la collecte. Le refus de ces sacs certifiés compostables au site de compostage représente un frein significatif pour ce secteur particulier.

3. *Orientation 6 : « Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens, les industries, les commerces et les institutions quant à l'importance de participer aux activités de prévention, de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles »*

La MRC est favorable à ce que soit demandé au Gouvernement du Québec, à Recyc-Québec et à Éco Entreprise Québec, d'intensifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation de la population, par des campagnes nationales. Cela permettra une uniformisation du vocabulaire et clarifiera le message véhiculé.

La MRC souhaite ajouter les points suivants :

- Le niveau de confiance envers la performance du système de recyclage est à rebâtir auprès de la population. **Les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) doivent mettre une emphase sur les activités réalisées au centre de tri** afin que les citoyens constatent visuellement l'état de la situation et les efforts consentis pour améliorer la qualité des ballots de matières. De plus, il doit y avoir davantage de démonstrations concrètes de ce qui est fait avec les matières déposées dans les bacs

bleus. En étant encouragées à devenir consommatrice des produits recyclés, les villes pourront redonner confiance aux citoyens en confirmant que leur geste est utile et significatif.

- La responsabilité de la génération des matières résiduelles des Industries, des commerces et des institutions (ICI) est récemment devenue celle des municipalités avec les objectifs du PMGMR, mais surtout avec les nouveaux calculs de performance municipale dans le cadre du programme sur la redistribution des redevances à l'enfouissement. À ce titre, le gouvernement du Québec pourrait imposer aux ICI des mesures à caractère pécuniaire afin de les inciter à se doter d'un service pour la récupération des matières recyclables et des matières organiques. Enfin, les villes ont besoin d'accéder non seulement aux données de tonnage, mais plus précisément au type de matières générées par le secteur ICI de façon à cibler et prioriser les actions.

Toutefois, tous les résidus qui ne sont pas de nature domestique, tels que les résidus industriels, ne sont pas visés par les collectes municipales. **En ce sens, l'économie circulaire devra être encouragée et développée par la création d'un inventaire des extrants entre les quartiers industriels afin de maximiser les échanges de résidus localement et les collectes groupées en respectant la hiérarchie des 3RV.**

- **Les campagnes ISÉ doivent être consolidées sur le terrain par un contact direct avec les citoyens.** En ce sens, il y a lieu de fixer des objectifs quant à la mise sur pied de patrouilles environnementales, du nombre de patrouilleurs au prorata de la population et du contexte social, économique et démographique.

4. Modifications des mesures actuellement en vigueur et ajout de nouvelles mesures

La MRC Les Moulins appuie les modifications proposées par la CMM et souhaite ajouter le point suivant :

La mesure 10 qui vise entre autres à implanter des équipements de récupération des matières recyclables dans toutes les aires publiques, au plus tard le 31 décembre 2020, doit être accompagnée d'une campagne de sensibilisation à l'échelle provinciale ayant notamment une tribune télévisuelle, en plus d'être renouvelée périodiquement. L'expérience de la MRC Les Moulins fait état d'une contamination à ce point élevée qu'il n'y a d'autres choix que de diriger

les résidus vers l'élimination. Toutefois, bien que cette solution ne soit pas souhaitable, elle est temporaire et permet d'enclencher un début de changement dans la société.

La MRC Les Moulins est d'avis qu'une campagne d'ISÉ renouvelée périodiquement permettra avec le temps une modification et une intégration de nouvelles habitudes dans le mode de vie des citoyens et des utilisateurs des aires publiques et par le fait même de créer un sentiment d'appartenance à leur ville de résidence ou de choix touristique.

CONCLUSION

En conclusion, la MRC Les Moulins est sensibilisée aux problématiques actuelles liées aux matières résiduelles et appuie la CMM dans la mise à jour de son plan métropolitain de gestion des matières résiduelles. Elle comprend l'urgence d'agir afin de limiter considérablement les quantités de matières résiduelles destinées à l'élimination et adhère donc à la plupart des actions présentées dans ce plan.

Aussi, une implication du gouvernement du Québec s'avère essentielle afin d'uniformiser les pratiques de tri à la fois par les citoyens et les centres de tri à travers la province. Dans un autre ordre d'idées, le gouvernement a tout avantage à définir des incitatifs à la participation des ICI à la récupération des matières organiques et recyclables afin d'augmenter significativement la performance municipale au Québec. Enfin, une concertation entre les instances gouvernementales est souhaitable afin de formuler un cadre réglementaire en faveur de la réduction de l'utilisation d'emballages et de contenants à usage unique. La MRC Les Moulins demande que les instances municipales soient accompagnées par le gouvernement du Québec et la CMM pour l'intégration de clauses spécifiques à leurs contrats et leurs appels d'offres pour le tri des matières recyclables. Il sera également nécessaire qu'un message global soit lancé et donc qu'une campagne de sensibilisation et un plan de communication soient déployés à l'échelle provinciale.

La modernisation de la consigne est nécessaire, en ce qui a trait aux contenants existants. Son élargissement aux bouteilles de verre clair type bouteille de vin ou de spiritueux n'est pas souhaitable, comme mentionné précédemment. La modernisation de la consigne, telle qu'elle a été présentée par la MRC Les Moulins, va demander certains investissements afin d'équiper les centres de tri d'infrastructures adéquates et afin de développer les marchés locaux pour le recyclage du verre.

La MRC Les Moulins prône donc l'amélioration du système existant plutôt qu'une refonte totale de celui-ci, puisqu'il a la capacité de répondre aux besoins en matière de recyclage si des mesures sont prises en ce sens.

Une crise est souvent porteuse d'opportunité. Le Québec peut se démarquer en saisissant cette occasion pour moderniser l'industrie, stimuler l'innovation et développer de nouveaux marchés

pour le verre ainsi que pour les autres matières résiduelles susceptibles de créer des applications et des produits viables.

BIBLIOGRAPHIE

Communauté métropolitaine de Montréal (Mai 2015). Plan métropolitain de développement économique 2015-2020.

Communauté métropolitaine de Montréal (Mars 2019). Projet de modification- Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020.

Éco Entreprises Québec ÉEQ (Février 2019). Bilan du plan Verre l'innovation : la solution pour le recyclage de 100% du verre de la collecte sélective au Québec.

Institut de la statistique du Québec (2009). Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031.

Recyc-Québec (Mars 2018). Fiche informative - Système de consignation

Disponible de :

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/Fiche-info-consigne.pdf>

Stantec (Janvier 2019). Évaluation des impacts financiers et quantitatifs pour les municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal en cas d'élargissement de la consigne. Rapport final préparé pour la Communauté métropolitaine de Montréal.

Tricentris (Février 2019). Tricentris appuie la recommandation de Éco-Entreprises Québec.

Disponible de : <https://www.tricentris.com/tricentris-appuie-la-recommandation-de-eco-entreprises-quebec/>

Tricentris (2019a). Les centres de tri disent non à la consigne du verre. Disponible sur : <https://www.tricentris.com/les-centres-de-tri-disent-non-a-la-consigne-du-verre/>

Tricentris (2019b). Une solution concrète pour le recyclage du verre; Tricentris enfin récompensé. Disponible sur : <https://www.tricentris.com/les-centres-de-tri-disent-non-a-la-consigne-du-verre/>

Tricentris (2019c). Position de Tricentris sur la consigne du verre. Communiqué.